

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 506 267

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 10362

(54) Dispositif pour la solidarisation de bouteilles entre elles.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 71/00; B 31 D 3/04; B 65 D 75/02; 85/62.

(22) Date de dépôt 25 mai 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 47 du 26-11-1982.

(71) Déposant : CETRA, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Jean-Louis Boisseau.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Plasseraud,
84, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

Dispositif pour la solidarisation de bouteilles entre elles.

La présente invention concerne un dispositif pour la solidarisation de bouteilles entre elles, ces bouteilles 5 étant destinées à être disposées dans un emballage, tel qu'un carton, empilées en position tête-bêche.

L'invention concerne plus particulièrement l'emballage de bouteilles qui, lorsqu'elles sont empilées tête-bêche, peuvent former un bloc relativement compact et homogène, le 10 corps des bouteilles venant en contact avec le col des voisines selon des lignes ou surfaces de jonction, les bouteilles s'appuyant ainsi les unes sur les autres, avec une sorte d'emboîtement ; les bouteilles de champagne et analogues, c'est-à-dire celles dont le col est relié au corps selon une 15 surface à grand rayon de courbure, sont donc plus particulièrement concernées par l'invention.

Ces lots de bouteilles empilées sont destinés à être disposés, notamment de façon automatique, dans des emballages à forme générale de parallélépipède, par exemple des caisses de carton.

20 Le but de l'invention est de trouver le moyen de solidariser facilement, rapidement et avec peu de frais de matière et éventuellement de main-d'œuvre, toutes les bouteilles d'un même lot, indépendamment de la relative solidarisation qui peut être aussi assurée par la caisse d'emballage.

25 Conformément à l'invention, ce but est atteint par un dispositif du type défini au début, caractérisé en ce qu'il consiste essentiellement en un manchon engagé sur le corps de chaque bouteille, et en un capuchon coiffant le col de chacune d'elles, le manchon d'une bouteille et le capuchon 30 de la bouteille immédiatement voisine étant solidarisés par un point ou un trait de colle ou analogue, élaboré sur leur ligne ou surface de jonction.

Un tel dispositif peut facilement être élaboré par un opérateur 35 muni d'un pistolet encolleur, ou de façon automatique, au fur et à mesure de l'empilage des bouteilles dans la caisse de carton ou analogue ; pour chaque couche supplémentaire de bouteilles posée, il suffira en effet d'élaborer un point ou un trait de colle sur les lignes ou surfaces de jonction apparaissant

entre les manchons et capuchons des bouteilles déjà posées et des bouteilles de la nouvelle couche. Cette opération apparaît donc comme simple, rapide et peu coûteuse. En effet, il convient de noter que le manchon et le capuchon sont de 5 toute façon prévus, dans les caisses d'emballage, pour protéger les étiquettes des bouteilles et éviter qu'elles soient détériorées par les frottements.

Les manchons peuvent être constitués d'une bande de carton roulée dont les extrémités sont fixées l'une à l'autre.

10 Il peut s'agir d'une bande de carton plat, ou d'une bande de carton ondulé avec carton plat collé sur un ou les deux côtés.

Quant aux capuchons, ils peuvent être éventuellement constitués d'une bande de carton ou de papier roulée et dont la partie inférieure est divisée en pattes pouvant s'écarter en éventail. 15

Ces capuchons peuvent ainsi s'évaser vers le bas et donc épouser à la fois le goulot et le col des bouteilles.

Un mode d'exécution de l'invention va maintenant être décrit à titre d'exemple nullement limitatif, avec référence 20 à la figure unique du dessin annexé, qui représente schématiquement et partiellement, en perspective, un lot de bouteilles équipées conformément à l'invention (la caisse destinée à recevoir ce lot n'a pas été représentée).

Sur la figure, on n'a représenté qu'une seule bouteille, 25 pour ne pas surcharger le dessin. Cependant, on voit quel est l'emplacement des autres, d'après l'emplacement de leurs manchon et capuchon respectifs.

La bouteille, par exemple du type bouteille de champagne, a été référencée en 1, les manchons en 2 et les capuchons 30 en 3. Des traits de colle 4 relient, selon leurs lignes ou surfaces de jonction, les manchons et capuchons contigus, ce qui solidarise chaque bouteille (du milieu du lot) des deux bouteilles voisines de la même couche, et facultativement des bouteilles des couches du dessus et du dessous. D'autres 35 traits de colle peuvent, le cas échéant, être posés aux lignes de jonction entre les manchons 2 de deux bouteilles voisines.

Comme on le voit sur le dessin, les capuchons 3 portent

à leur base des pattes découpées 3a qui peuvent s'évaser, de sorte à épouser le haut du col des bouteilles. Ces pattes peuvent être facilement obtenues en pratiquant des traits de coupe parallèles et régulièrement espacés sur une 5 partie de la hauteur d'une bande de papier ou de carton.

Les deux extrémités de la partie non découpée de cette bande, comme les deux extrémités d'une bande de carton ondulé destinée à constituer le manchon, peuvent être fixées 10 l'une à l'autre par tout moyen approprié, par exemple un morceau de ruban adhésif. Ensuite de quoi, on peut leur conférer une forme tubulaire leur permettant d'être engagés respectivement sur le goulot et sur le corps des bouteilles. Toutes ces opérations peuvent également être effectuées 15 sur une machine entièrement automatique.

15 Pour les capuchons et les manchons, on peut bien entendu utiliser tout matériau approprié, par exemple du carton ondulé ou du carton plat, sans exclure les matières synthétiques ou autres.

20 Comme il va de soi, et comme il résulte d'ailleurs déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes d'application et de réalisation qui ont été plus particulièrement envisagés ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes.

Notamment, il est bien entendu que le capuchon, au lieu 25 de comporter à sa base des traits de coupe lui permettant de s'évaser, pourrait être un capuchon droit, c'est-à-dire de forme générale cylindrique, entourant le goulot de la bouteille.

REVENDICATIONS

1. Dispositif pour la solidarisation de bouteilles entre elles, ces bouteilles étant destinées à être disposées dans un emballage, tel qu'un carton, empilées en position tête-bêche, caractérisé en ce qu'il consiste essentiellement en un manchon (2) engagé sur le corps de chaque bouteille (1), et en un capuchon (3) coiffant le col de chacune d'elles, le manchon d'une bouteille et le capuchon de la bouteille immédiatement voisine étant solidarisés par un point ou un trait de colle (4) ou analogue élaboré sur leur ligne de jonction, de préférence de façon automatique.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le manchon (2) est constitué d'une bande de carton roulée dont les extrémités sont fixées l'une à l'autre.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le capuchon (3) est constitué d'une bande de carton ou de papier roulée et dont la partie inférieure est divisée en pattes (3a) pouvant s'écarter en éventail.

4. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le capuchon (3) est droit, c'est-à-dire de forme générale cylindrique, étant destiné à entourer le goulot de la bouteille (1).

PLANCHE UNIQUE

